



PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS)

Nouveauté saison 2026/2027 — à faire sur votre compte FFTT

À partir de cette saison, le PPS remplace le questionnaire de santé et se réalise directement sur votre espace licencié FFTT (SPID).

Bonne nouvelle : vous avez très probablement déjà un compte, créé automatiquement lors de votre toute première licence — même si vous ne le saviez pas !

Âge	Ce qu'il faut faire chaque année
Moins de 18 ans	Questionnaire de santé mineur + attestation parentale (certificat médical uniquement si nécessaire)
18 à 64 ans	PPS en ligne, chaque année
65 ans et +	Certificat médical à l'entrée de chaque catégorie vétéran (V65, V70...), PPS en ligne les autres années

1 Rendez-vous sur votre espace licencié

Allez sur malicence.fftt.com/login (lien ci-dessous).

2 Retrouvez votre compte existant

Cliquez sur « Identifiant oublié ou activer son compte » et indiquez votre email : vous recevrez vos identifiants. La plupart des licenciés ont déjà un compte sans le savoir !

3 Connectez-vous

Saisissez votre identifiant, votre mot de passe, puis le code reçu par email (double authentification).

4 Ouvrez le menu PPS

Dans le menu de gauche, cliquez sur « PPS » puis sur « Lancer mon PPS ».

5 Suivez les étapes

Regardez/lisez chaque étape, cochez que vous ne présentez aucun des symptômes décrits, puis validez. En cas de symptôme signalé, consultez un médecin.

6 Téléchargez votre attestation

Une fois validé, téléchargez votre attestation PPS et envoyez-la au club (ou apportez-la lors de l'inscription).

 **Accès à votre espace licencié**
malicence.fftt.com/login

Une difficulté pour retrouver votre compte ou valider votre PPS ? Contactez le bureau de l'ASWTT, nous vous aiderons avec plaisir.